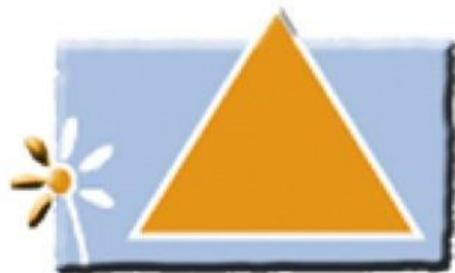


# FAM LES LOGIS DU BOIS



ALAHMI

## LIVRET D'ACCUEIL



## TABLE DES MATIERES

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTACTS .....	2
L'ASSOCIATION LIGÉRIENNE D'AIDE AUX HANDICAPÉES MENTAUX ET INADAPTÉS (A.L.A.H.M.I) .....	2
L'ADMISSION ET LA SORTIE .....	4
PRESENTATION DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE .....	5
LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCOMPAGNENT .....	6
LE SUIVI MEDICAL .....	7
VOTRE QUOTIDIEN .....	8
QUELQUES ELEMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT .....	9
fiche annexe N°1 au livret d'ACCUEIL .....	11
fiche annexe N°2 au livret d'ACCUEIL .....	12
formulaire d'évaluation (À déposer au secrétariat de l'établissement) .....	13

**Mot d'accueil du directeur**

La direction et l'ensemble du personnel du foyer des Logis du Bois vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret d'accueil, a été élaboré dans le cadre de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale conformément à l'article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles. Mais bien plus qu'une obligation réglementaire, il existe pour faciliter votre arrivée aux Foyers des Logis du Bois. À cet égard, une version dite « Facile A Lire et à Comprendre » de ce document reprend l'essentiel de ces informations sous forme de pictogrammes pour vous en faciliter l'accès.

Il vous présente l'établissement et décrit l'organisation de la vie au quotidien ainsi que vos droits et devoirs. Il complète le règlement de fonctionnement auquel est annexé la charte des personnes accueillies, pour former un tout. Le règlement de fonctionnement a été établi en concertation avec le personnel et soumis au Conseil de la Vie Sociale pour avis. Il sera soumis à révision au moins tous les 5 ans. Il vous sera remis avec le présent livret.

Nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner dans de bonnes conditions et faciliter votre intégration tant dans la vie du foyer que dans votre nouvel environnement. Nous sommes à votre disposition pour vous accueillir et vous guider

**Jérôme CHAUVÉAU**

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTACTS

LES LOGIS DU BOIS



02 41 53 00 09



02 41 53 00 91



secretariat.logisdubois@alahmi.fr



Lat. : 47.393312 – Long. : 0.050508

Président : M. PICARD

Directeur Général : A. DOLLEY

Directeur : J. CHAUVEAU

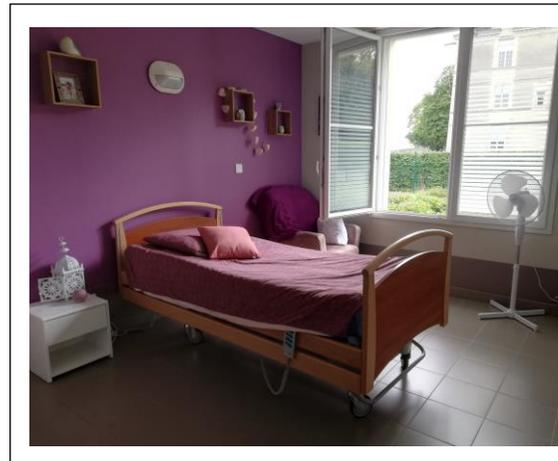
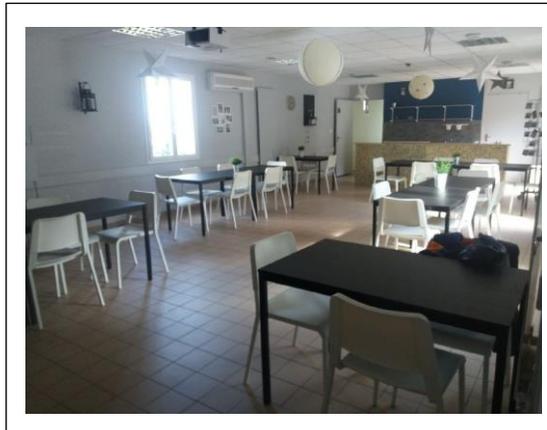
Chef de service éducatif (FAM) : D. PELISSON

La commune de Vernantes est une commune d'un peu moins de 2000 habitants. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

## L'ASSOCIATION LIGÉRIENNE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX ET INADAPTÉS (A.L.A.H.M.I)

Créée en 1971, par le Docteur CHALOPIN, l'Association Ligérienne d'Aide aux Handicapés Mentaux et Inadaptés (ALAHMI), dont le siège est à Chemillé en Anjou, s'inscrit dans un projet et des valeurs humanistes qui ont marqué les actions de son fondateur. Deux axes majeurs ont été privilégiés : respect et dignité de la personne en situation de handicap ainsi que volonté de proposer des solutions adaptées et durables pour les personnes souffrant de handicaps très lourds. Dans un contexte où le manque de places était encore plus criant qu'aujourd'hui, le Dr CHALOPIN voulait proposer des accueils aux enfants et aux parents qui étaient seuls face à leurs difficultés.

**L'ALAHMI gère 10 établissements et services dans le Maine-et-Loire, accueille 368 personnes et emploie près de 400 professionnels en ETP.**



À votre admission, votre dossier est constitué d'un volet administratif, d'un volet médical et d'un volet éducatif. À cet effet, des documents vous sont remis et seront à nous retourner dûment complétés et signés.

### Volet administratif

- ✓ Carte vitale et attestation de droits ;
- ✓ Carte de complémentaire santé (mutuelle) ;
- ✓ Carte nationale d'identité ;
- ✓ Carte d'invalidité ;
- ✓ Notification de la M.D.P.H. pour l'A.A.H. et l'orientation en FAM ;
- ✓ Notification de la mesure de protection juridique ;
- ✓ Attestation de situation C.A.F. ;
- ✓ Dernier avis d'imposition ;
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile ;
- ✓ 2 photos d'identité ;
- ✓ Carte bancaire de retrait uniquement.

### Volet éducatif

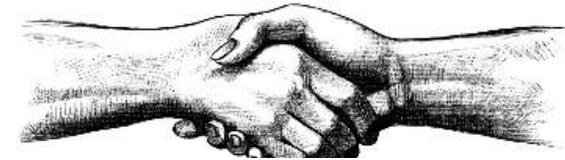
- ✓ Dernier projet individuel ou bilan d'accompagnement.

### Volet médical et paramédical

- ✓ Bilan médical précisant les antécédents médicaux, allergies médicamenteuses... ;
- ✓ Prescription du traitement en cours ;
- ✓ Fiche de liaison infirmière ;
- ✓ Carnet de santé et de vaccination ;
- ✓ Résultats des dernières analyses biologiques ;
- ✓ Radiographies, échographies... ;
- ✓ Bilans paramédicaux et psychologiques

### Documents remis

- ✓ Contrat de séjour ;
- ✓ Livret d'accueil ;
- ✓ Règlement de fonctionnement ;
- ✓ Libre choix du médecin traitant ;
- ✓ Libre choix du pharmacien ;



### La sortie

Conformément à l'article 5 de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez, ou en demander le changement dans le respect des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes dans ces domaines. La Direction informera le demandeur des conséquences éventuelles de sa décision. Après avis de la M.D.A., l'établissement peut mettre fin à l'accompagnement notamment en cas de :

- ✓ Inadaptation de l'état de santé de la personne aux capacités d'accueil du foyer,
- ✓ Non-respect du Règlement de Fonctionnement

## Le Foyer d'Accueil Médicalisé

Le FAM héberge, accompagne et soigne 52 adultes. Ces personnes nécessitent une surveillance médicale et des soins constants et ne peuvent effectuer seuls les actes de la vie quotidienne.

Le logement est fait en chambre individuelle 365 jours par an, réparties sur 6 unités distinctes de 6 à 14 résidents.

Le FAM dispose de deux places d'accueil de jour.

## Le Pôle d'Ateliers

Il vous accompagne du lundi en vendredi pour des activités diverses élaborées à partir de votre projet personnalisé. Cuisine, motricité, relaxation, jardin, piscine, judo sont autant d'activités que vous pourrez découvrir en groupe de 4 à 5 personnes.

L'établissement dispose aussi d'une ferme thérapeutique où sont développées différentes activités comme l'équitation, le sulky, l'attelage et la médiation animale.

Une professionnelle propose enfin des activités plus individualisées pour répondre à des besoins plus spécifiques là encore définis en fonction de votre projet personnalisé.

La loi du 2 janvier 2002 est venue affirmer vos droits et notamment celui à la participation à votre projet personnalisé. Pour cela un certain nombre d'outils est mis en place. Ce livret d'accueil est l'un d'entre eux. On trouve aussi :

## Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Il est destiné à garantir vos droits. C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il a pour vocation de favoriser votre participation (personnes accueillies, élues) et celle de vos proches (représentants de famille).

## Le Projet Personnalisé

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins, que les professionnels s'emploient à intégrer dans le projet personnalisé. Pour cela un véritable processus d'accompagnement entre le bénéficiaire et l'équipe éducative et soignante est mis en place. Par votre présence à la réunion de recueil des données, vous participez à la construction de votre projet personnalisé.

## Le Contrat de Séjour

Un contrat de séjour est signé entre vous et l'établissement.

*Pour vous accueillir 6 Unités*

*La Tourelle*

*Le Cèdre*

*Les Marronniers*

*Les Acacias (Unité personnes atteintes de troubles neuro-développementaux)*

*Les Châtaigniers*

*La Roseraie*

## LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCOMPAGNENT

## LES LOGIS DU BOIS

Sur chaque unité, une équipe de professionnel vous accompagne dans le respect de votre projet personnalisé. Dans cette équipe, un coordinateur de projet est nommé pour suivre plus précisément ce projet et faire le lien avec les autres intervenants. Les professionnels ont des rôles spécifiques dans l'établissement selon leur métier.

### Le directeur

Il est garant de la mise en œuvre du projet d'établissement. Il assure l'administration, la gestion, l'organisation et l'animation générale de la structure.

### Le chef de service-éducatif (CSE)

Par délégation de la direction, il organise, anime et contrôle les interventions des professionnels dans l'accompagnement des projets personnalisés des personnes accueillies et dans le respect du projet de l'établissement.

### L'éducateur spécialisé (ES) - Le moniteur-éducateur (ME)

Au sein de l'unité, il ou elle vous accompagne au quotidien et coordonne une équipe éducative et soignante (AS).

### L'aide-médico-psychologique (AMP ou AES)

Il ou elle vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne ou dans vos activités de la vie sociale et de loisirs.

### L'aide-soignant(e) (AS)

Il ou elle collabore avec les infirmiers(es), aux soins qui répondent à vos besoins essentiels (repas, hygiène corporelle, confort) et vous accompagne également dans vos activités.

### L'infirmier(e)

Il ou elle coordonne l'intervention de votre médecin traitant ou des autres intervenants (médecin spécialiste) et assure le suivi de votre état de santé ainsi que les soins quotidiens.

### La psychologue

Elle est à votre disposition pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner dans ce que vous vivez (entretiens individuels et ateliers à thème).

### Les surveillants de nuits

Ils vous accompagnent en soirée suivant vos besoins, assure votre sécurité pendant la nuit et font le relais avec l'équipe de jour.

### L'agent d'accueil

Il fait le lien entre le foyer et l'extérieur. Il assure le suivi des démarches administratives vous concernant ou l'envoi des courriers aux familles, ...

### La lingère

Elle assure l'entretien de vos vêtements.

### L'agent d'entretien

Il assure l'entretien des locaux et peut vous aider dans l'aménagement de votre chambre (pose d'un cadre par exemple).

À travers l'élaboration de son projet personnalisé d'accompagnement, chaque personne se verra accompagner dans :

- ✓ **L'organisation et la gestion de son espace de vie (chambre individuelle) ;**
- ✓ **La gestion des démarches administratives ;**
- ✓ **Le développement de ses relations sociales de proximité ;**
- ✓ **L'accomplissement de ses démarches d'intégration au sein de l'établissement et de la société ;**
- ✓ **La gestion de ses loisirs, le suivi de son hygiène de vie ;**
- ✓ **Son suivi médical et psychologique.**

### L'agent de service intérieur

Il assure l'entretien de l'unité et vous accompagne dans l'entretien de votre espace privé avec votre participation en fonction de vos possibilités. Il assure la commande de l'économat et l'approvisionnement de l'unité. Sur certaines unités, l'entretien des locaux est assuré par un prestataire extérieur.

## Les médecins

La personne accueillie au Foyer d'Accueil Médicalisé est suivie par le médecin traitant de son choix, désigné par lui-même ou son représentant légal. Vous pouvez également être suivi par le médecin de l'établissement. Ses missions couvrent à la fois le diagnostic, la prévention, le dépistage, le traitement, mais également l'orientation du résident selon ses besoins, la coordination des soins et la centralisation des informations émanant des professionnels intervenant dans le cadre du parcours de soins.

Les soins, hormis ceux qui relèvent de moyens sanitaires plus spécifiques, peuvent être assurés au sein du FAM. Le psychiatre et le médecin généraliste, coordonnateur du F.A.M, doivent être informés de tout acte ou ordonnance pratiqué ou prescrit par des intervenants extérieurs.

Les Foyers d'Accueil Médicalisé sont financés par l'Assurance maladie pour l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnels médicaux et paramédicaux. Ce budget fixé par l'Agence Régionale de Santé a donc vocation à couvrir les dépenses de santé des personnes accueillies relatives à l'Affection Longue Durée (ALD) en lien avec le handicap. Toutes les autres dépenses doivent être financées par la personne accueillie ou son représentant légal, par le biais de sa carte vitale (assurance maladie) et de sa complémentaire santé.

## Gestion des médicaments

Les médicaments sont préparés et conditionnés conjointement par la pharmacie locale et l'équipe infirmière. Les piluliers sont vérifiés par le personnel médical à partir des prescriptions ordonnées. La distribution des médicaments dûment prescrits est assurée par les accompagnants, informés des doses prescrites aux personnes concernées et du moment de leur prise. Cette distribution relève d'une aide aux actes de la vie courante. Les prescriptions spécifiques relevant uniquement des soins infirmiers sont dispensées par le personnel infirmier. Les médicaments sont stockés à l'infirmierie et dans des locaux sécurisés sur les unités. Ils sont inaccessibles à toutes personnes non autorisées. L'Association, dans le cadre de sa démarche qualité, s'est doté d'un protocole visant à garantir une traçabilité de la préparation à la distribution des médicaments.

## Situations d'urgence

S'il est nécessaire de se rendre aux urgences ou en cas d'hospitalisation, le représentant légal et la famille sont informés. Les autorisations indispensables du représentant légal en vue d'une intervention chirurgicale seront sollicitées par l'établissement, sauf dans les cas où l'urgence extrême nécessiterait une intervention immédiate.

## VOTRE QUOTIDIEN

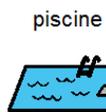
## LES LOGIS DU BOIS

**7h00 - 9h00 Lever et petit-déjeuner**

Vous vous réveillez chacun à votre rythme. Selon vos habitudes de vie, vous faites votre toilette. Le petit déjeuner est servi sur votre lieu de vie. Vous participez également au rangement et au nettoyage de l'espace repas.

**9h00 - 11h45 Activités**

En fonction des objectifs définis dans votre projet personnalisé et du planning établi avec vous, vous participez aux différentes activités éducatives.

**12h00 - 14h00 Repas**

Le repas est en général pris sur votre unité. La préparation des repas est assurée par un prestataire : Restoria

**14h00 - 17h30 Activités**

En fonction des objectifs définis dans votre projet personnalisé et du planning établi, vous participez aux différentes activités éducatives.

**19h00 - 21h00 Repas et Coucher**

Le repas est en général pris sur votre unité vers 19h00.

Le coucher à lieu vers 21h00, heure d'arrivée des



veilleurs de nuits.

**Dépenses Personnelles**

Votre tuteur, si c'est le cas, déposera une carte bancaire, au secrétariat de l'établissement. Cet argent vous permettra d'effectuer vos achats (vêtements, produits d'hygiène...), de participer aux sorties (concert, cinéma...) mais également de pouvoir pratiquer certaines activités sportives, telles que l'équitation, la piscine, l'escalade, le judo...

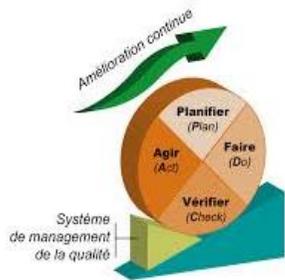


classeur de  
communication



## La communication augmentative

L'association et à son niveau l'établissement sont engagés depuis 2014 dans un travail autour de la communication augmentative. Ainsi, L'utilisation des pictogrammes pour la communication et les emplois du temps collectifs et individuels est mis en place auprès de toutes les personnes susceptibles de s'approprier ce mode de d'expression.



## Démarche Qualité

L'établissement est engagé dans une démarche qualité coordonnée par la responsable qualité de l'association. Cette démarche permet de réaliser des évaluations internes et externes des pratiques professionnelles et d'engager les actions nécessaires pour améliorer la qualité de vie des personnes accueillies.

## Liens avec l'entourage



Dans le respect de vos choix, vous avez la possibilité d'être accueilli(e) chez vos proches, à la journée ou en nuitée. Ces sorties sont à organiser en amont avec le secrétariat et les personnes qui vous recevront. Les Foyers sont des lieux ouverts où vos proches sont les bienvenus, soit dans votre espace privé, soit dans l'espace dédié, « le salon des familles » à votre disposition afin de partager un repas et des moments conviviaux

## Accompagnement vie affective et sexuelle

Le droit à une vie affective et sexuelle s'impose en tant que liberté individuelle. Un atelier hebdomadaire, encadré par la psychologue et une personne de l'accompagnement se propose, si vous en exprimez le besoin de vous accompagner autour de ces questions.



Par ailleurs, une commission interne s'est créée avec le concours de l'Institut Régional et de Promotion de la Santé. Cette instance vise à engager une réflexion à partir d'une conception de la sexualité intégrant les questions éthiques qui se posent et les références au droit. Les actions envisagées ne peuvent pas se déployer sans une grande vigilance concernant la protection des personnes, le respect de leur intimité, la prévention des violences sexuelles.



D'une ergonomie simple et adaptée, dotée d'un accès aux chansons via des pictogrammes, la borne Handi-Mélo est un outil créateur de lien social par la musique. Disponible à la K'fête, cette borne est un véritable point de convivialité où chacun peut à sa façon échanger, partager autour de ses goûts musicaux.



PARO est un robot socio-pédagogique utilisé en atelier d'animation et en thérapie relationnelle individuelle pour les malades atteints de troubles du comportement et de la communication. Développé dès 1993 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés, le phoque PARO est présent au Logis du Bois depuis 2019. Il est utilisé dans le cadre de la médiation animale et permet de travailler la relation à l'autre et une meilleure intégration des profils sensoriels. Il permet aussi d'apaiser certains troubles du comportement, à d'autres moments, sur les unités de vie.



## Choix du médecin traitant Foyer d'Accueil Médicalisé

Je soussigné(e) .....

Déclare que suite à mon admission à Logis du Bois le : .....

J'ai choisi en tant que médecin traitant (cocher la case de votre choix) :

Le Docteur Jean-Luc BAUDRILLER, **médecin généraliste** et coordonnateur du foyer d'accueil médicalisé <sup>1</sup>

Ou

Le Docteur : NOM-Prénom ..... dont voici les coordonnées.....

Téléphone : .....

Le Docteur Jean-Yola WALKOWITCH, **médecin psychiatre (en fonction de vos besoins)** et coordonnateur du foyer d'accueil médicalisé

Ou

Le Docteur : NOM-Prénom ..... dont voici les coordonnées.....

Téléphone : .....

Fait à Le : .....

Signature : .....



<sup>1</sup> Cochez en fonction de votre choix

## Libre choix du pharmacien (Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé)

Je soussigné(e) .....

Déclare que suite à mon admission au Logis du Bois le : .....

J'ai choisi en tant que pharmacien (cocher la case de votre choix) :

La pharmacie des Deux Clochers dont voici les coordonnées : 9 place de l'Eglise - 49 390 VERNANTES

Téléphone : 02 41 51 44 16

ou

La Pharmacie : ..... dont voici les coordonnées.....

Téléphone : .....

Fait à Le : .....

Signature : .....



**Nous vous remercions de bien vouloir déposer ce formulaire au service médical.**

Vous arrivez au terme de la lecture de ce livret d'accueil, afin d'évaluer la pertinence de ce dernier, nous vous invitons à compléter ce document à partir de vos observations. Votre avis est donc essentiel car il nous permettra d'améliorer la qualité des informations que nous délivrons aux nouveaux arrivants.

Dans sa présentation, ce livret vous paraît :

Très clair       Clair       Peu clair       Insuffisamment clair

Dans son contenu, ce livret vous paraît :

Très clair       Clair       Peu clair       Insuffisamment clair

Les informations délivrées dans ce livret vous paraissent :

Très complètes       Complètes       Peu complètes       Insuffisamment complètes

**Merci de préciser quelles informations ont pu vous manquer à la lecture de livret :**



**Nous vous remercions vivement du temps que vous avez bien voulu consacrer à ce questionnaire**